

# Procès verbal du conseil d'école du Mardi 4 Juin 2024

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

**Tour de table :**

Présents :

**Représentant mairie :**

M.le Maire

Madame Gill, adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse

**DDEN :**

Madame Célaire

**Enseignants :**

Mesdames Olivier Christine, Balmain Chantal, Cauvin Pascale, Copeland Elisabeth et Monsieur Suc Jean François .

**Parents d'élèves élus :**

Mesdames Mas Amandine, Ribet Nikita.

Excusés :

M. Bricourt, responsable service jeunesse

M. LARGERON, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts

Mme Rios Thomas Marine

La séance s'ouvre à 18 heures

## A) Préparation de la rentrée 2024/2025

Pour la rentrée prochaine, une nouvelle directrice d'école Mme GAUCHER Sarah est nommée. L'école maternelle accueillera 5 classes avec une ATSEM par classe .

Pour rappel, en cas d'absence d'ATSEM, aucun remplacement n'est assuré. Aussi, en cas d'absence d'ATSEM chez les petits, une ATSEM des plus grands est mobilisée pour son remplacement auprès des plus petits. Ce remplacement se fait par créneau horaire. Ce sont les 3 ATSEMs ( classe de MS , classe de MS/GS, classe de GS) qui tournent pour assurer le remplacement.

Une matinée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 22 Juin de 10h à 12h à destination des nouveaux parents de PS avec le soutien de l'Amicale laïque, organisatrice de l'événement et des parents d'élèves élus. Les parents pourront à cette occasion visiter les locaux de l'école et s'entretenir avec les enseignants de PS. Les enfants de la crèche qui rentreront en PS à la rentrée prochaine seront accueillis dans les classes de PS le lundi 1er juillet matin. Cette rencontre PS / enfants de la crèche est l'occasion d'échanges entre les enfants et permet de faire découvrir, aux futurs élèves de PS, la classe en fonctionnement.

### *1) Effectifs*

Actuellement 121 élèves (42 PS, 39 MS et 40 GS) fréquentent l'école.

Concernant les prévisions , nous sommes actuellement à 46 nouveaux inscrits ( 46 nés en 2021 et les inscriptions se poursuivent).

Pour la rentrée prochaine les effectifs sont les suivants :

Nés en 2021, 46 inscrits actuellement

Nés en 2020, 39 enfants (3 déménagements)

Nés en 2019, 39 enfants

Soit un total de 124 élèves actuellement ( moyenne de 25 élèves par classe)

## 2) Organisation de la rentrée scolaire pour les PS

Le dispositif de rentrée échelonnée sur 2 jours ( Lundi 2 et Mardi 3 septembre 2024) a été validé par M. l'IEEN et la Mairie de Camaret va mettre à disposition de l'école une personne supplémentaire au portail pour ces 2 jours ( consignes Vigipirate)

Ce nouveau dispositif va permettre de disposer de plus de temps pour accueillir sereinement les nouveaux enfants et leurs parents.

En parallèle, sur le site de la Mairie une visite virtuelle des différents espaces de l'école a été mis en ligne pour permettre aux parents de découvrir l'école.

Un mail va être envoyé aux nouvelles familles précisant :

- les modalités pour la rentrée scolaire des PS : rentrée échelonnée sur 2 jours ( Lundi 2 et Mardi 3 Septembre avec affichage des noms des enfants le vendredi 5 juillet au soir)
- une liste de fournitures pour la vie de classe pour les PS
- le règlement intérieur

### B) Bilan du 3<sup>ème</sup> trimestre

#### 1) Festivités de fin d'année et Sorties scolaires

La fête des écoles organisée par l'Amicale laïque aura lieu le vendredi 28 juin à partir de 17h30. Les parents vont être destinataires d'une information sur le déroulement de cet événement.

La mise à disposition de la scène pour les répétitions est prévue à partir du jeudi 20 juin. Nous aurions préféré avoir plus de temps pour répéter sur scène.

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la Mairie et par l'Amicale laïque.

Ci-dessous les sorties scolaires prévues :

- *Mardi 16 Avril sortie scolaire pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon*
- *Vendredi 24 Mai sortie scolaire pour les classes de Mme CAUVIN, Mme OLIVIER et Mme BALMAIN à Sarriens à la ferme de Roiselet*
- *jeudi 6 Juin sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.*

Avec la parution de la nouvelle circulaire ( circulaire du 13 juin 2023 ) des changements sont à prendre en compte dans l'organisation des sorties scolaires :

- caractère obligatoire des sorties sur la journée ( sortie incluant le temps méridien) alors qu'avant ces dernières étaient considérées comme facultatives
- gratuité des sorties sur la journée ( participation volontaire de 5€ demandée au moment de la sortie scolaire n'est plus autorisée)

Aussi, la participation volontaire demandée au mois de Septembre comme adhésion à la coopérative scolaire est revue à la hausse en concertation avec les autres écoles de Camaret : une participation de 10€ comme adhésion à la coopérative scolaire sera demandée à la rentrée prochaine.

Une demande a été adressée à M. Groby le 19 Décembre pour l'installation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) comme l'école des Amandiers ( portail ONE ) pour l'école maternelle afin de

communiquer avec les parents de manière sécurisée conformément à la RGPD. De plus cet outil permettrait aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique à distance en cas de besoin.  
La demande a été prise en compte et la mise en place se fera pour la fin de l'année 2024.

## 2) Plan particulier de Mise en sûreté

Un exercice PPMS confinement en cas d'accidents majeurs ou technologiques est prévu d'ici la fin de l'année scolaire.

Pour rappel, lors du dernier exercice plusieurs points d'amélioration avaient été signalés:

- Pour l'écoute du poste radio, en cas de coupure d'électricité, prévoir des piles.
- Pour la classe 7 prévoir une lampe torche comme en salle de motricité qui en est déjà équipée.
- Pour le calfeutrage des ouvrants, prévoir des rubans adhésifs.

Une fiche évaluation de cet exercice a été envoyée en Mairie et le service technique a pourvu aux besoins :

Salle de motricité : livraison de 2 rouleaux adhésifs et 8 piles LR14 et 2 piles LR20

Classe 7 : livraison de 2 rouleaux adhésifs et 6 piles LR20 et une lampe torche

Nous disposons de boîtes de comprimés d'iode pour les enfants et le personnel de l'école ( date limite mars 2025) et aussi de pack d'eau et de boîtes de céréales.

Signalement de M. Suc auprès des membres du conseil d'école de la vétusté des portes de communications de la salle de motricité vers l'extérieur et en particulier leur étanchéité en cas de risques nucléaires

## 3) Travaux concernant l'école

Plusieurs travaux ont été effectués lors de cette période et M.Suc en remercie la Mairie :

- Intervention pour changer les néons de la classe 2
- Intervention pour régler le chauffe-eau pour les classes 1 et 2
- Intervention pour débarasser cartons vides
- Retournement de la terre des bacs de jardinage
- Intervention pour refixer bâche côté cour de récréation suite à vent violent
- Intervention pour remettre en état la boîte aux lettres
- Réparation chasse d'eau des toilettes des adultes et enfants
- Intervention pour serrage des vis des chaises des enfants
- Réparation du système de fixation de la porte aimantée du couloir des Petits

M. Suc rappelle que le goudron des cours de récréation est marqué par de nombreuses fissures causées par les racines des arbres et précise que par temps de pluie, de grandes flaques d'eau se créent dans la cour de récréation des grands malgré la présence de grilles d'évacuation d'eaux pluviales.

Des questionnaires concernant la cour de récréation ont été envoyés par la Mairie, à destination du personnel enseignant, dont le but est de dresser un premier diagnostic des usages de la cour de récréation

Les résultats serviront de support pour la partie « Co-construction/ Proposition d'actions » qui déterminera les futurs aménagements de la cour de récréation. Il s'agit de revégétaliser les deux cours de récréation en enlevant le goudron. Les travaux initialement prévus pendant l'été 2024 sont repoussés à l'été 2025 pour des raisons administratives.

Les ATSEMs et les parents d'élèves vont être sollicités aussi sous la forme de questionnaires.

Une liste de travaux à effectuer pendant l'été va être transmise à M. Largeron.

#### 4) Coopérative scolaire

La gestion des comptes de l'école est assurée par Mme Copeland. Chaque classe adhère à l'OCCE afin de pouvoir gérer l'argent de l'école en toute légalité. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la Mairie. La vente des photos de classe a rapporté la somme de 609,10€. L'adhésion à la coopérative et l'assurance souscrite pour la coopérative s'élève à la somme de 271,50€ pour l'année 2023 /2024.

#### C) Rapport d'évaluation école, support de rédaction du futur Projet d'école

L'équipe d'évaluateur externe s'est présentée aux équipes enseignantes des trois écoles publiques à l'école des Amandiers le lundi 8 Avril. Le mardi 14 mai, l'Inspectrice de la circonscription de Bollène, une conseillère pédagogique et un directeur d'école ont rencontré les différents acteurs de l'école : équipe enseignante, les ATSEMs, les AESH, le DDEN de l'école et les parents d'élèves élus. Les représentants de la Mairie et le personnel municipal ( restauration scolaire et service péri-scolaire) ont pu également échanger avec l'équipe d'évaluateur externe le vendredi 17 mai.

Notre rapport d'auto-évaluation leur avait été envoyé en amont. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu répondre aux questionnaires qui leur ont été transmis.

Nous avons fait le choix de concevoir un questionnaire commun aux trois écoles publiques de Camaret pour les parents d'élèves.

120 questionnaires ont été distribués auprès des parents d'élèves, 85 ont été rendus soit une participation de 70,8 %. Ce résultat témoigne de la bonne participation des parents d'élèves à cette démarche.

Il ressort des questionnaires des parents, une satisfaction des parents d'élèves du fonctionnement actuel de l'école.

#### Résultats des questionnaires parents d'élèves commun aux trois écoles publiques de Camaret :

<u>Notre enfant fréquente :</u>	Tout le temps	Souvent	Parfois	Jamais
l'accueil périscolaire du matin	27 %	4 %	9 %	60 %
La cantine	79 %	7 %	7 %	7 %
l'accueil périscolaire du soir	26 %	14 %	13 %	47 %

<u>Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement dans la classe :</u>	Très souvent	Souvent	Parfois	Jamais
1. Nous pensons que notre enfant s'intéresse aux activités qui lui sont proposées.	64 %	35 %	1 %	0 %
2. En classe, notre enfant est aidé lorsqu'il ne comprend pas.	67 %	30 %	2 %	1 %
3. L'enseignant de la classe nous a donné des informations sur sa manière de travailler.	56 %	21 %	21 %	2 %
4. Notre enfant a des devoirs à la maison.	2 %	0 %	0 %	98 %
5. Nous (ou un autre membre de la famille, un ami, un voisin) pouvons aider notre enfant dans les devoirs à la maison.	68 %	13 %	6 %	13 %
6. Notre enfant va en classe avec plaisir.	73 %	27 %	0 %	0 %

<u>Le bien-être de l'élève, le climat scolaire dans l'école :</u>	Pas	Plutôt	Vraiment	Sans avis
---	-----	--------	----------	-----------

	d'accord	d'accord	d'accord	
1. L'école est facilement accessible (transport scolaire, accès à pied, en voiture).	1 %	25 %	74 %	0 %
2. L'école dispose d'espaces de travail agréables et adaptés (classes, bibliothèque, cour).	1 %	27 %	71 %	1 %
3. L'école offre de bonnes conditions d'accueil en ce qui concerne les espaces de détente (la cour de récréation, le préau, etc.)	8 %	45 %	46 %	1 %
4. Notre enfant va à la cantine avec plaisir.	5 %	35 %	50 %	10 %
5. Les locaux de l'école sont propres (toilettes, classe, etc.).	4 %	30 %	60 %	6 %
6. Notre enfant s'est bien adapté à son école.	1 %	12 %	86 %	1 %
7. Notre enfant se rend à l'école avec plaisir.	1 %	23 %	76 %	0 %
8. Notre enfant se sent en sécurité dans son école.	1 %	26 %	70 %	3 %
9. Notre enfant se sent en sécurité sur le chemin de l'école	5 %	15 %	60 %	20 %

<u>Les acteurs et le fonctionnement de l'école</u>	Pas d'accord	Plutôt d'accord	Vraiment d'accord	Sans avis
1. L'école accueille les parents dans de bonnes conditions	1 %	29 %	69 %	1 %
2. Nous connaissons nos représentants au sein de l'école (représentants élus des parents au conseil d'école).	10 %	41 %	35 %	14 %
3. Nous savons à qui nous adresser en cas de besoin.	3 %	38 %	59 %	0 %
4. Nous nous sentons bien informés sur le fonctionnement général de l'école.	6 %	33 %	56 %	5 %
5. Nous savons que notre enfant peut bénéficier d'une aide particulière s'il est en difficulté (tutorat, APC, PPRE, aides RASED, etc.).	11 %	21 %	38 %	30 %
6. Nous pouvons rencontrer facilement les professeurs ou le directeur / directrice	1 %	24 %	75 %	0 %

<u>L'école dans son environnement institutionnel et partenarial</u>	OUI	NON
1. L'école nous tient régulièrement informés de la scolarité de notre enfant.	94 %	6 %
2. Nous consultons régulièrement l'ENT ou le cahier de liaison ou le cahier de vie pour nous informer de la scolarité de notre enfant.	92 %	8 %
3. Nous comprenons le niveau de notre enfant en lisant le livret scolaire unique (LSU) ou carnet de suivi des apprentissages.	84 %	16 %
4. Nous avons participé à la réunion de rentrée en septembre.	71 %	29 %
5. Nous participons à la vie de l'école (sorties scolaires, ateliers et projets pédagogiques, moments festifs, etc.).	67 %	33 %

La restitution de l'évaluation d'école aura lieu le jeudi 6 juin aux équipes enseignantes des trois écoles. Ce rapport intermédiaire va servir de base à la rédaction du futur projet d'école.

## **Activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 23 élèves qui bénéficient actuellement de ce dispositif.

## **D) Questions des parents**

### **Question autour du remplacement de l'ATSEM le jeudi après-midi**

**Suite au dernier conseil d'école en présence de M. le Maire et aux arguments et faits concrets avancés par Mme Cauvin (pour rappel la maîtresse s'est retrouvée seule avec les enfants le jeudi après-midi alors que les toilettes ont débordées et elle a dû nettoyer et laisser les enfants quelques instants sans surveillance) la mairie a-t-elle trouvé une solution durable pour pallier à l'absence de l'astem le jeudi après-midi dans la classe de Mme Cauvin pour cette fin d'année scolaire mais surtout pour la rentrée prochaine ?**

Réponse de M. De Beauregard - Maire de Camaret-sur-Aigues : M. le Maire répond que pour la rentrée prochaine l'atelier sénior sera déplacé du jeudi après-midi au mercredi. L'ATSEM restera dans la classe le jeudi après-midi.

### **Question autour de la sécurité pour le spectacle de fin d'année**

**Est-il prévu que la mairie mette en place comme l'année dernière un dispositif de sécurité pour le spectacle de fin d'année le 28 juin 2024 (Policiers municipaux) ?**

Réponse de M. De Beauregard - Maire de Camaret-sur-Aigues :

M. le Maire répond qu'un dispositif de sécurité sera mis en place avec la présence de la Police Municipale.

### **Question sur le temps de cantine**

**Comment se fait-il que l'on donne encore à regarder à de jeunes enfants la télévision en cas de pluie et de fort mistral, sachant les conséquences dévastatrices sur le cerveau en pleine maturation ?**

Réponse de Mme Gill - adjointe aux affaires scolaires/enfants et jeunesse : Cela est ponctuel en cas de mauvais temps et ce sont des épisodes de ¼ d'heure - 20 minutes de "Shaun le mouton " qui seraient montrés aux enfants.

**Est-il vrai que des cantinières montrent leurs écrans de téléphone portable personnel au enfants, si oui pourquoi ?**

Réponse de Mme Gill - adjointe aux affaires scolaires/enfants et jeunesse : Ce ne sont pas des cantinières mais une animatrice du centre de loisirs qui pendant le temps méridien a montré des photos de son petit chien.

**Pourquoi un élève se fracture-t-il un membre corporel, est-ce un manque de moyen de surveillance, puisqu'il n'y avait qu'un adulte présent dans la cour à ce moment-là du temps intermédiaire du midi ?**

Réponse de Mme Gill - adjointe aux affaires scolaires/enfants et jeunesse : Cela s'est passé pendant le temps méridien, il y avait deux personnes pour surveiller la cour mais au moment de l'accident une personne est partie accompagner les plus petits au dortoir pour la sieste et il ne restait effectivement qu'une seule personne pour surveiller mais le fait qu'il y ait une ou deux personnes pour surveiller la cour n'aurait pas empêché cet événement car il s'agit d'un accident.

#### Question sur le choix des sorties scolaires

**Comment sont réfléchies les sorties scolaires annuelles en fonction des âges et intérêts des enfants ? Pourquoi une classe des plus jeunes bénéficie-t-elle d'une sortie au zoo de la Barben avec des animaux sauvages, alors que les plus grands vont dans une ferme pédagogique avec des animaux familiers non loin, en sachant qu'ils peuvent la faire 2 fois d'une année sur l'autre ?**

Les sorties scolaires s'inscrivent dans le cadre d'un projet pédagogique choisi et mené par l'enseignant de la classe. La sortie scolaire peut constituer :

- une étape initiale, fondatrice, qui représente un tremplin pour les acquisitions
- un temps fort dans un domaine d'activités
- l'aboutissement d'une série d'activités d'apprentissages permettant de mettre en situation des acquisitions

Les sorties scolaires sont la concrétisation d'un projet pédagogique mené tout au long de l'année, elles sont un tremplin pour l'acquisition de compétences travaillées au cours de l'année scolaire. Elles sont choisies par l'enseignant. Le directeur invite la personne ayant posé cette question à se rapprocher de l'enseignant concerné pour obtenir plus de précisions sur le projet.

Représentant des Parents d'élèves au conseil d'école

Le Directeur M. Jean François SUC

